



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les « Maisons des aînés » : qui aura la chance de bénéficier de ce projet porteur?

Québec, le 26 novembre 2019 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) et l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) se réjouissent de l'annonce du projet de transformation des services en matière d'hébergement et de soins de longue durée. En plus de dévoiler le nouveau concept de Maisons des aînés qui créera 2 600 nouvelles places, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, a également annoncé la transformation de 2 500 places dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Toutefois, nos deux associations restent inquiètes quant au risque de voir naître deux classes de personnes hébergées.

« Sans couvrir l'ensemble des besoins actuels, la création de 2 600 nouvelles places est en soi une très bonne nouvelle. Nous saluons et appuyons également la volonté du gouvernement de créer des milieux de vie plus humains qui permettront d'offrir une meilleure qualité de vie pour les aînés qui y habitent », souligne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Mais, ce projet de Maisons des aînés est si attrayant que nous pensons à celles et à ceux qui n'auront pas la chance d'y accéder.

« Il est évident que les Maisons des aînés seront le premier choix des gens en perte d'autonomie. Comment allons-nous déterminer et justifier que certaines personnes âgées puissent résider dans ces magnifiques établissements, avec de grandes chambres climatisées, une salle de bain privée et une douche adaptée, alors que d'autres n'auront pas ce privilège en CHSLD? », questionne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Nous pouvons construire des bâtisses, mais nous ne pouvons construire des humains

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est légitime de se demander comment le gouvernement trouvera le personnel nécessaire pour combler les postes requis pour ces nouveaux établissements. En ce sens, l'AREQ et l'AQRP craignent que les professionnels du réseau de la santé quittent les CHSLD pour évoluer dans un milieu de travail plus intéressant. Cette situation risque d'ajouter une pression supplémentaire à un réseau d'hébergement déjà fragilisé par les coupures du passé.

AQRP

Fondée en 1968, l'AQRP représente les retraité(e)s des secteurs public et parapublic du Québec. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux des retraités de l'État et des aînés du Québec. Elle compte 31 000 membres.

AREQ-CSQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la CSQ.

Contact média

AQRP

Mathieu Hardy
Conseiller en communication
Tél. : 418 683-2288, poste 120
Cellulaire : 418-951-3575
Courriel : Mathieu.Hardy@aqrp.ca

AREQ

Samuel Labrecque
Conseiller en communication
Cellulaire : 418 802-1357
Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org